

Bordereau de signature

[256899] - 2024-04-09 - Arrêté nomination jury LT1 - EAC - Concours et examens

Accuse de réception en préfecture
054-285400032-20240412-2204-1001-AR
Date de télétransmission : 22/04/2024
Date de réception en préfecture : 22/04/2024

Signataire	Date	Annotation
Application webservice_multigest@eric.fr	19/04/2024	Action : Visa Le document "Parapheur du Directeur CDG_001.docx" du dossier GED "2024-04-09 - Arrêté nomination jury LT1 - EAC - Concours et examens" a été soumis par FAIVRE Alain le 19/04/2024 16:08:53 pour une signature électronique.
Alain FAIVRE	19/04/2024	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Alain FAIVRE</u> (Directeur , CTRE DEP GESTION FONCTION PUB TERRITORIALE) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 28 mai 2021 à 14:22 au 27 mai 2024 à 14:22.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : CDG54 // Directeur

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240412-2204-1001-AR
Date de télétransmission : 22/04/2024
Date de réception préfecture : 22/04/2024

N/Réf. : 24/AF/VB/CTT/BH/PS

152

**ARRETE DU PRESIDENT
FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE JURY DU CONCOURS
ORGANISÉ POUR LE RECRUTEMENT DE LIEUTENANTS DE 1^{RE}
CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
SESSION 2024**

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L325-1 à L325-22 et L325-26 à L325-31,

Vu le code du sport, titre II, chapitre I, disposant en son article L 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics sans remplir les conditions de diplôme,

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240412-2204-1001-AR
Date de télétransmission : 22/04/2024
Date de réception préfecture : 22/04/2024

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux épreuves physiques communes aux concours externes ouverts pour le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu la décision en date du 30 septembre 2021 du Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Centres de gestion portant sur la répartition des opérations de concours de catégories A et B de la filière sapeurs-pompiers,

Vu l'arrêté n° 256/23/AF/VB/CTT/BH/PS du 03 août 2023 portant ouverture d'un concours externe organisé pour le recrutement de lieutenants de 1^{re} classe de sapeurs-pompiers professionnels – session 2024, complété par l'arrêté n° 154/24/AF/VB/CTT/BH/PS du 10 avril 2024,

Vu l'arrêté n° 153/24/AF/VB/CTT/BH/PS du 11 avril 2024 nommant les correcteurs des épreuves d'admissibilité du concours externe organisé pour le recrutement de lieutenants de 1^{re} classe de sapeurs-pompiers professionnels – session 2024,

Vu le courrier du 15 mai 2023 du chef d'état-major interministériel de zone de défense et de sécurité Est portant désignation de Monsieur Lionel ROBERT, chef de groupement territorial du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, en qualité de président du jury,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel aux jurys des concours et examens professionnels de catégorie B organisé en date du 15 juin 2023,

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240412-2204-1001-AR
Date de télétransmission : 22/04/2024
Date de réception préfecture : 22/04/2024

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées pour remplir les fonctions de membre du jury du concours externe pour le recrutement de lieutenants de 1^{re} classe de sapeurs-pompiers professionnels session 2024. Elles sont réparties en trois collèges égaux :

LES ELUS LOCAUX

Madame Audrey BARDOT	Vice-présidente Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (54)
Madame Valérie HOFFMANN	Maire Commune de Favières (54)

LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Monsieur Clément RIVOIRE	Fonctionnaire territorial tiré au sort parmi les membres des CAP des SDIS de la zone de défense et de sécurité Est Lieutenant de 1 ^{re} classe SDIS du Doubs (25) <i>qui remplacera le Président dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission</i>
Monsieur Charles SCHMIDT	Fonctionnaire territorial tiré au sort parmi les membres des CAP des SDIS de la zone de défense et de sécurité Est Lieutenant de 1 ^{re} classe SIS du Haut-Rhin (68)

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240412-2204-1001-AR
Date de télétransmission : 22/04/2024
Date de réception préfecture : 22/04/2024

LES PERSONNALITES QUALIFIEES

Monsieur Lionel ROBERT	Commandant Chef de groupement territorial SDIS de Meurthe-et-Moselle (54) Désigné sur proposition du chef d'état-major interministériel de zone de défense et de sécurité Est <i>Président du jury</i>
Madame Sophie HERZOG	Attaché territorial Chef du bureau gestion et développement des ressources humaines SDIS de Meurthe-et-Moselle (54)

ARTICLE 2^{ÈME}

Les membres du jury seront indemnisés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3^E :

Le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application « *Télérecours citoyens* » accessible à partir du site **www.telerecours.fr**.

ARTICLE 4^E

Le Directeur du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète de Meurthe-et-Moselle,
- publié au recueil des actes administratifs du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Centres de gestion coordonnateurs.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 12 AVRIL 2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur,

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240412-2204-1001-AR
Date de télétransmission : 22/04/2024
Date de réception préfecture : 22/04/2024



[Handwritten signature]
Alain FAIVRE